

LES DATES À RETENIR

- Lancement du dispositif FAPÉ :
16 Octobre 2024
- Clôture du dispositif FAPÉ :
16 Décembre 2024
- Réunion de la commission :
Décembre 2024

f 05 55 77 35 40
4, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD
87100 — LIMOGES



Pour encourager la structuration des clubs et les aider à dégager des marges de manoeuvre financière, le District de Football de la Haute-Vienne est fier de présenter son nouveau dispositif de subvention FAPÉ (Fonds d'Aides aux Petits Équipements). D'un montant global de 15 000€ renouvelable tous les ans, le FAPÉ vise à encourager les travaux et achats permettant d'améliorer les infrastructures sportives des clubs et permet que tous puissent être correctement équipés en petits matériels. Opération unique en France, le FAPÉ s'adresse à tous les clubs de la Haute-vienne.

N'attendez-plus pour vous équiper !



JEAN-PIERRE PROUT
RÉFÉRENT FAPÉ & VICE-PRÉSIDENT

06 86 37 49 86
prout.jpierre@gmail.com

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE
Siège social : 4, rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES - RNA : W872002432 - Siret : 778071266 - N°TVA : FR8778071266



DÉMARCHES & PROCÉDURES FAPÉ DÉPARTEMENTAL

FONDS D'AIDES AUX
PETITS ÉQUIPEMENTS



**OUVERTURE
SECRETARIAT**

LUNDI AU JEUDI
08H30 - 12H30 / 14H00 - 18H00
VENDREDI
08H30 - 12H30 / 14H00 - 17H00

LA PARADE COMMUNICATION

LE FAPÉ EN CHIFFRES

2021-22

• 27 CLUBS DOTÉS — 10 992,44€

2022-23

• 36 CLUBS DOTÉS — 12 828,18€

2023-24

• 40 CLUBS DOTÉS — 16 757,27€

LES PROJETS ÉLIGIBLES FAPÉ

INFRASTRUCTURES SPORTIVES



But(s) amovible(s)
Filets de but, Traceuse
Bancs de touches
Réfection peinture
Mini(s) but(s).

PETITS MATÉRIELS



Ballons, Plots
Matériel pédagogique
Poteaux de corner
PLIFIX (Kit d'implants)

(Les tenues vestimentaires ne sont pas prises en charge)

DOCUMENTS À FOURNIR

Fiche de Demande de Subvention FAPÉ complétée (Recto/Verso) + Devis



CHEMINEMENT DU DOSSIER FAPÉ



LE CLUB



LE DISTRICT

Compléter la fiche de demande de subvention

Faire établir un ou plusieurs devis

Remise des documents au District de Football de la Haute-Vienne

Étude du dossier FAPÉ par la commission compétente

Validation ou refus du dossier FAPÉ

Réalisation des travaux
Achats des fournitures

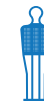
Présentation de la facture acquittée conforme au devis

Contrôle des travaux et/ou des achats

Paiement de la subvention

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le projet FAPÉ du club doit être réalisé avant que la saison sportive 2024-2025 ne s'achève.
- L'aide accordée représente 50% du coût de l'opération, dans la limite de 500€.
- Le dispositif FAPÉ ne concerne que les clubs de football de la Haute-Vienne.



LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1) CLUBS DE 1 À 150 LICENCIÉ(E)S.

- Être à jour de ses cotisations dues au District.
- Le matériel acheté ou les travaux réalisés doivent être conformes au devis.

2) CLUBS DE 150 LICENCIÉ(E)S ET PLUS.

- Être à jour de ses cotisations dues au District.
- Le matériel acheté ou les travaux réalisés doivent être conformes au devis.
- École de foot ou groupement en activité.
- Engagement vers une labellisation (jeunes et/ou séniors, etc.) ou déjà labellisé.

Les clubs ruraux qui n'ont pas été dotés la saison dernière seront prioritaires pour cette saison 2024/25.